

## COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six le vingt-neuf avril à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe COULOUMY, Maire.

Présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M. ARGENTO Frédéric, M. BERNARD Jean-Marc, M. BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M. BOUSQUET Philippe, Mme CHEINEY Martine, Mme COLIN Nathalie, Mme CORRADINA Isabelle, M LADJCI Gamal, Mme NEVEU Lia, Mme PEREIRA DOS REIS Christelle, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent. M. DUBAL Pascal, MME RECCHIA Alma, M. OREAL Ylan, M. RALLIERE Yves.

Pouvoirs :

M BRIERE Johnny a donné pouvoir à Mme NEVEU  
M PERROT Gilles a donné pouvoir à M. COULOUMY  
M PIOCELLE CORNILLON Fabrice, a donné pouvoir à M LADJCI  
M. ZAFIRELIS Ivan a donné pouvoir à M. THAUVIN

Absents excusés : Mme DANIEL Marjorie, M. MANGIN Olivier

Date de convocation :  
23/06/2026

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

Madame Audrey SANTIN a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité

#### N° 38/26 – CONVENTION DE PARTICIPATION DES COMMUNES AUX JOURNEES INTERCO' GO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie participe au développement des actions pour la jeunesse en collaboration avec les services de ses communes membres,

Considérant que la CCOB participe à l'organisation des journées « Interc'o'Go » afin de permettre les échanges entre les jeunes du territoire,

Considérant que le programme présenté par les services jeunesse des communes membres représente un budget de 12000 euros,

Considérant chacune des communes membres de l'Orée de la Brie participe à hauteur de six cents euros, la différence étant prise en charge par la communauté de communes,

Considérant que pour des raisons pratiques, il est préférable que la CCOB prenne en charge l'intégralité des dépenses et qu'elle en demande le remboursement aux communes membres de leur participation,

A l'unanimité,

#### DELIBERE :

**Article 1** :De fixer la participation de la commune de SERVON aux journées « Interc'o' Go » à 600 € (six cents euros).

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

**Article 2** :D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation des communes aux journées intercommunales entre la CCOB et les communes membres.

A Servon, le 29 juin 2026

Le Maire,

Christophe COULOUMY



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217704501-20260629-38\_26-DE